

QUESTION : le consommateur doit-il craindre une hausse des prix de l'électricité et du gaz ?

✓ Non. D'abord **c'est l'Etat qui, en vertu de la loi, fixe les tarifs réglementés de vente de gaz naturel** en France, après avis de la Commission de Régulation de l'Energie. Dans ce sens, **le projet de fusion entre Gaz de France et Suez ne change rien** et les tarifs du gaz continueront de répercuter, conformément à la loi, à la hausse comme à la baisse, l'évolution des prix d'approvisionnement de ce gaz, qui évoluent avec le niveau des cours du pétrole.

✓ L'Europe étant globalement importatrice de gaz vis-à-vis des grands pays producteurs, le projet de fusion créera un acteur majeur des secteurs de l'électricité et du gaz, premier acheteur et commercialisateur de gaz en Europe, qui **disposera d'une position forte dans la négociation de ses prix d'achat du gaz**. Les économies réalisées pourront être répercutées au consommateur final, qui profitera ainsi d'effets bénéfiques de l'effet de taille liée à la fusion.

✓ Au-delà, le meilleur moyen d'obtenir des prix compétitifs de l'énergie, c'est encore de promouvoir l'existence de plusieurs entreprises fortes dans ce secteur. Dans le secteur de l'électricité, GDF Suez aura sa propre capacité de production électrique (y compris nucléaire), avec à la clé, potentiellement, des prix de l'électricité à la baisse.